



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

FR

Conclusions du Conseil sur le Liban

*2870ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Bruxelles, les 26 et 27 mai 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil salue l'accord intervenu à Doha le 21 mai. Cet accord ouvre la voie au rétablissement intégral du fonctionnement de l'ensemble des institutions démocratiques de l'État libanais. Le Conseil se félicite de l'élection de M. Michel Sleimane en tant que président du Liban et attend avec impatience que l'accord de Doha soit pleinement appliqué, sur la base de l'initiative arabe et des principes consacrés dans la constitution libanaise et les Accords de Taëf.
2. Le Conseil félicite les parties concernées pour leur attitude constructive et leur volonté d'entamer un dialogue. Il salue les efforts accomplis par la Ligue arabe, et notamment le comité des ministres des affaires étrangères, sous l'impulsion du Cheikh Hamad bin Khalifa Al Thani, Émir de l'État du Qatar, du Cheikh Abdallah bin Khalifa Al Thani, Premier ministre et ministre des affaires étrangères du Qatar, et de M. Amr Moussa, Secrétaire général de la Ligue arabe, dans le cadre aussi bien de la mission de médiation tenue à Beyrouth que des négociations menées à Doha, en vue de mettre un terme aux graves violences qui se sont produites récemment et d'aider les dirigeants libanais à parvenir à un accord.
3. Le Conseil réaffirme qu'il est solidaire du peuple libanais et qu'il soutient pleinement son gouvernement et ses autres institutions démocratiques. Il salue également les forces armées libanaises pour leur contribution à la stabilité du pays. Il déplore les violences qui se sont produites ces derniers temps, qui ont coûté la vie à plus de soixante-dix personnes et fait plus de deux cent cinquante blessés. Le Conseil dénonce une nouvelle fois fermement toute tentative visant à porter atteinte à la paix et à la stabilité au Liban, notamment par le recours à la force; il se félicite, à cet égard, de l'accord auquel sont parvenues les parties à Doha pour interdire le recours aux armes et à la violence comme moyen de règlement des différends, quelle qu'en soit la nature et en toutes circonstances.

P R E S S

4. Le Conseil rappelle l'importance qu'il attache à la mise en œuvre pleine et entière des résolutions 1559, 1680, 1701 et 1757 du Conseil de sécurité des Nations unies et, à cet égard, il attend avec impatience que le tribunal spécial entame ses travaux. Le Conseil rappelle aussi des déclarations qu'il a faites par le passé et demeure résolu à renforcer la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale, l'unité et la stabilité du Liban.
 5. Le Conseil se félicite de la tenue, prévue le 23 juin 2008 à Vienne, de la conférence internationale des donateurs sur la reconstruction et le relèvement du camp de réfugiés palestiniens de Nahr el-Bared et de la région avoisinante."
-